

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 25 octobre 2024

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 17
octobre 2024**

N° 24-10-05

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 28**

OBJET :

**Subvention exceptionnelle
– année 2024**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

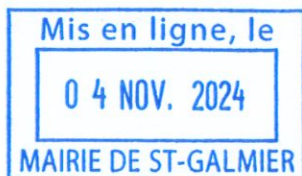
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange
MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET -
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Geneviève
NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON -
Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel
DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET –
Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel
FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE
ALMEIDA – André HUBERT - Marie-Hélène
BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul
SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BERNE à Philippe DENIS - Thomas ROCHETTE à
Gérard ALLANCHE - Aurélie DESBREE à Romain
MONTELMARD

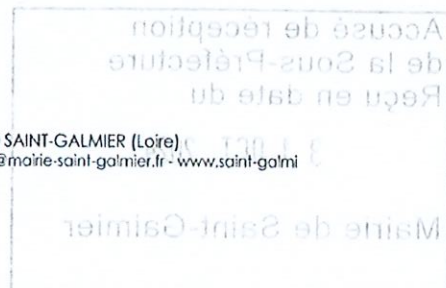
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

31 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2024

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charge des finances, présente une demande d'aide financière de l'association Woodspot qui organise un évènement VTT les 26 et 27 octobre 2024 dans le cadre de son 10^{ème} anniversaire.

En début d'année, lors de l'examen des subventions, la commission finances a souhaité maintenir l'attribution d'une subvention exceptionnelle dite « anniversaire », pour toute dizaine fêtée par une association, à hauteur de 600 €.

Considérant la demande de Woodspot, il est proposé une subvention exceptionnelle de 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

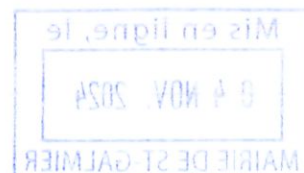
- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association WOODSPOT dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'association,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte 65748 « subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 28 octobre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

31 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
31 OCT 2024
Mairie de Saint-Galmier